



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 50484

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les préoccupations de l'Association des paralysés de France concernant l'aménagement des véhicules individuels au profit des personnes handicapées. Soulignant que les constructeurs n'intègrent pas cette éventualité dès la conception du véhicule, l'Association souhaiterait qu'ils y soient incités. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La question posée porte sur un problème délicat auquel les pouvoirs publics sont sensibles. Tout d'abord, il convient de rappeler que les constructeurs automobiles et notamment les constructeurs nationaux sont conscients de la nécessité d'apporter aux handicapés des réponses permettant d'atténuer leurs difficultés. Dans cette optique, en collaboration étroite avec les carrossiers qui adaptent les véhicules à la situation spécifique de chaque handicapé, ces constructeurs participent notamment aux côtés des associations concernées aux travaux menés au sein du groupe de normalisation ISO TC 22 traitant entre autres de l'accessibilité des véhicules aux handicapés. Plus généralement, leur action se traduit par une amélioration continue de la sécurité et de l'habitabilité des véhicules qui sont rendus plus accessibles aux handicapés : le dimensionnement des portes en est un exemple. Il apparaît toutefois souhaitable d'aller plus loin. Certains exemples étrangers, comme notamment le programme britannique « Mobility », pourraient en particulier être étudiés pour envisager quelle mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (pouvoirs publics, constructeurs et adaptateurs, représentants des associations de handicapés) permettrait d'améliorer la situation actuelle. En accord avec les départements ministériels concernés et dès lors que les associations de handicapés sont disposées à soutenir et à participer activement à l'élaboration d'actions concrètes, le secrétariat d'Etat à l'industrie est favorable à la création d'un groupe de réflexion et de propositions auquel participeraient les constructeurs automobiles et les carrossiers. Ce groupe serait chargé d'examiner les solutions techniques, en tenant compte des aspects de coûts, permettant de favoriser l'accès à l'automobile des personnes à mobilité réduite.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50484

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5119

Réponse publiée le : 8 janvier 2001, page 192